



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

plans de prévention des risques

Question écrite n° 100963

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les zones submersibles du littoral. Les communes littorales ont reçu des préfectures le nouveau tracé de zones devenues inconstructibles du fait des risques de submersion. Certaines d'entre elles, qui sont particulièrement sous pression urbanistique, ne pourraient donc plus construire sur une partie, parfois conséquente, de leur surface. S'il est évident que les vies humaines doivent être protégées, quelles possibilités de développement s'offrent à ces collectivités face à la succession des interdictions d'urbanisation (loi littoral, zones inondables, zones submersibles, etc.) ? Il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures elle entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100963

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1655

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)